Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2022
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Code des obligations

Projet

(Droit du bail: règles de forme)

Modification du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil national du 18 août 2022[1],
vu l'avis du Conseil fédéral du ...[2],

arrête:

I

Le code des obligations[3] est modifié comme suit:

Art. 269d, al. 4 et 5

4 Pour la communication d'une majoration de loyer et d'autres modifications unilatérales du contrat, une signature reproduite sur la formule officielle par un moyen mécanique suffit.

5 Pour la communication des majorations de loyer prévues dans une convention au sens de l'art. 269*c*, la forme écrite suffit.

II

1 La présente loi est sujette au référendum.

2 Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

1 FF **2022** 2100
2 FF **2022** ...
3 RS **220**